



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-509

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 20 mai 2020, a adopté le règlement numéro 20-509 portant le titre de :

**Règlement 20-509 concernant la gestion des eaux rejetées dans un réseau pluvial et/ou un cours d'eau en milieu naturel**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 22<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2020.

Mélanie Gagné  
Greffière suppléante de la Ville de Chapais